



BOBSLEIGH

CANADA

SKELETON

PROGRAMME NATIONAL DE SKELETON

**PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES
SPN**

2024-2026

Publié : 16 juin 2024

Table des matières

- 1. Vue d'ensemble**
- 2. PSN - Processus de sélection**
 - 2.1 Objet et intention
 - 2.2 Périodes de qualification
 - 2.3 Sélection et éligibilité des équipes
- 3. Autorité décisionnelle**
 - 3.1 Comité des hautes performances (HPC)
 - 3.2 Comité de sélection (CS)
- 4. Structure de l'équipe et désignations**
 - 4.1 Équipe senior de skeleton (SST)
 - 4.2 Équipe de développement (DST)
 - 4.3 Pool d'athlètes (AP)
 - 4.4 Désignation de l'athlète d'excellence en skeleton (ESA)
 - 4.5 Désignation de l'athlète NextGen Skeleton (NGSA)
- 5. Exigences en matière d'entraînement et de compétition**
 - 5.1 Programmes de formation
 - 5.2 Plan compétitif et disponibilité
 - 5.3 Programme hors saison haute performance
 - 5.4 Exigence de participation
 - 5.5 Attente active glissante
- 6. Critères de sélection des athlètes**
 - 6.1 Sélection SST
 - 6.2 Sélection DST
 - 6.3 Sélection AP
 - 6.4 Critères de désélection
 - 6.5 Conduite du sportif et valeurs de l'équipe
 - 6.5.1 Attentes concernant le comportement des athlètes
 - 6.5.2 Politique de tolérance zéro

6.5.3 Communication des attentes

7. Sélection pour les championnats du monde et les championnats du monde juniors

7.1 Critères de sélection pour les championnats du monde

7.2 Processus de sélection

7.3 Critères de sélection pour les championnats du monde juniors

7.4 Processus de sélection

8. Évaluation des performances et système de classement national

8.1 Système de classement national (NRS)

8.2 Système de classement national pour les sélections du PSN

9. Autonomisation et développement des athlètes

9.1 Un environnement centré sur l'athlète

10. Plan de performance individuel (PPI)

10.1 Objectif et importance

10.2 Développement et mise en œuvre

10.3 Révision et ajustement

11. Réattribution des postes d'équipe

11.1 Examen des performances

12. Circuit IBSF Quota Spot Allocation

12.1 Priorité au quota

12.2 Évaluations des performances et comptes rendus

13. Protocole de préparation à la compétition, protocole médical et protocole de blessure

13.1 Protocole médical, de maladie et de santé mentale

13.2 Préparation à la concurrence

13.3 Processus d'évaluation et protocoles de retour au sport

13.4 Préparation à la concurrence avant la nomination au comité de surveillance

13.5 Confidentialité et vie privée

13.6 Protocole de communication

14. Structure des frais

14.1 Frais de programme en cours de saison

14.2 Coûts et frais supplémentaires

14.3 Calendrier de paiement

14.4 Inclusions

15. Procédure de recours

1. Vue d'ensemble et préambule

Le Programme national de skeleton (PNS) vise à former des athlètes de haut niveau capables de concourir et d'exceller aux plus hauts niveaux de la compétition internationale, y compris la Coupe du monde de l'IBSF, les Championnats du monde et les Jeux olympiques d'hiver. Notre programme offre un parcours structuré, axé sur la performance, qui soutient la progression des athlètes depuis les niveaux nationaux jusqu'aux scènes internationales d'élite.

Le PSN s'efforce de créer un environnement dans lequel les athlètes peuvent atteindre leur plein potentiel grâce à des systèmes de soutien complets. Ceux-ci comprennent des entraîneurs de classe mondiale, des installations d'entraînement de pointe, des ressources en matière de santé mentale et des régimes d'entraînement sur mesure. Nous visons à cultiver une culture qui met l'accent sur le respect, le professionnalisme et la poursuite incessante de l'excellence. Grâce à la clarté et à la transparence de nos programmes sportifs, nous encourageons la responsabilité et l'intégrité dans tous les aspects du PSN, en veillant à ce que chaque athlète se sente soutenu et valorisé.

Notre approche centrée sur l'athlète garantit que les besoins, le bien-être et le développement de nos athlètes sont au premier plan de notre programme. Nous nous engageons à fournir un système de soutien holistique qui inclut le développement physique, mental et émotionnel.

Points forts des systèmes de soutien des PSN :

- **Entraîneurs de classe mondiale** : Les athlètes ont accès à des entraîneurs expérimentés et certifiés par le PNCE qui s'engagent à apprendre tout au long de leur vie et à se perfectionner de façon continue. Nos entraîneurs fournissent des conseils techniques à tous les niveaux du PNS, garantissant ainsi un soutien et une expertise cohérents à chaque niveau.
- **Des installations d'entraînement de pointe** : Nos athlètes utilisent les installations de premier ordre de Winsport et du Centre des sports de glisse de Whistler, qui sont équipées des dernières technologies pour améliorer les performances et l'efficacité de l'entraînement.
- **Programme de bien-être intégré** : Nous proposons un plan de bien-être complet qui s'efforce de trouver un équilibre entre les normes de haute performance et la pratique des soins pour le bien-être de l'athlète. Cet objectif est atteint grâce à un engagement continu avec les athlètes à chaque étape de leur parcours et à des partenariats stratégiques qui fournissent des services psychologiques englobant à la fois les performances mentales et les initiatives de bien-être.
- **Des programmes d'entraînement sur mesure** : Cette saison, BCS a lancé le programme d'intersaison BCS-NSP, qui offre aux athlètes la possibilité de suivre des programmes d'entraînement personnalisés conçus pour répondre aux besoins et aux objectifs uniques de chaque athlète.

Le PNS a toujours produit des athlètes de haut niveau qui ont obtenu des succès notables sur la scène mondiale. Notre engagement en faveur de l'excellence et de la responsabilisation des athlètes pousse le PSN à s'améliorer et à s'adapter en permanence pour répondre aux besoins changeants des athlètes. En encourageant une culture de l'excellence, le PSN vise à créer un environnement favorable qui permet à chaque athlète de s'épanouir et de réaliser son plein potentiel.

2. PSN - Processus de sélection

2.1 Objet et intention

Le processus et les critères de sélection du PNS (SP&C) décrivent le processus et les critères permettant aux athlètes d'être éligibles et d'être nommés pour l'équipe senior de skeleton (SST), l'équipe de développement de skeleton (DST), le groupe d'athlètes (AP), et de recevoir le titre d'athlète d'excellence de skeleton (ESA) ou d'athlète de skeleton de la prochaine génération (NGSA).

Le SP&C s'aligne sur l'allocation des quotas, les règles et les qualifications de l'IBSF pour les événements majeurs, en privilégiant une approche centrée sur l'athlète avec des plans de performance individuels (IPP) basés sur la performance et les résultats historiques. Tous les événements sanctionnés par l'IBSF, à l'exception de la Coupe du monde et des événements majeurs, sont considérés comme des opportunités de développement sans hiérarchie. Les athlètes doivent compléter un PIP avec le personnel d'encadrement technique dans les deux semaines suivant la période de qualification (PSN-PQ) ou lors de leur entrée dans le programme de haute performance.

2.2 Périodes de qualification

- **Première période de qualification** : Du 1er juillet au 18 novembre
- **Deuxième période de qualification** : Du 1er au 13 janvier

Ces périodes permettent une évaluation et une préparation approfondies afin d'assurer la meilleure sélection possible, la répartition des courses et le développement des athlètes en vue des Jeux olympiques d'hiver de 2026 à Milan.

2.3 Sélection et éligibilité des

équipes Éligibilité :

Pour participer au processus de sélection du PSN, les athlètes doivent

1. Être en règle avec l'équipe nationale ou son organisme provincial de sport (OPS).
2. Ne pas avoir de frais en suspens.
3. Être titulaire d'un passeport valide pendant au moins six mois après la saison de compétition à venir.
4. Répondre aux critères d'éligibilité pour une licence BCS IBSF.
5. Ne pas être sanctionné pour une violation des règles antidopage.
6. Démontrer sa compétence en matière de glisse sur glace à la satisfaction du responsable technique.
7. Remplir toutes les conditions préalables au BCS.
8. Confirmer l'état de préparation à la concurrence.

Processus de sélection :

- **Publication des critères :** Les critères annuels seront publiés avant le 1er juillet, détaillant les critères de performance.
- **Repères de performance :** comprend les résultats en compétition, les performances à l'entraînement et les seuils à franchir.
- **Transparence :** Communication rapide de tout changement afin de garantir l'équité.
- **Évaluation :** Basée sur les performances en compétition et à l'entraînement, le respect du PIP, du PJT et des plans de compétition, les valeurs de l'équipe et l'engagement.
- **Retour d'information :** Retour d'information régulier et élaboration en collaboration d'un PIP.
- **Soutien à la conformité :** Ressources disponibles pour aider à remplir les conditions d'éligibilité et de conformité.
- **Procédure d'appel :** Elle permet de contester les décisions de sélection afin de garantir l'équité.

3. Autorité décisionnelle

3.1 Composition du comité de haute

performance (HPC) :

- Responsable technique (président)
- Directeur de haute performance

Responsabilités :

1. Interpréter et appliquer les PS&C du PSN.
2. Confirmer le nombre de places du quota IBSF qualifiées par BCS.
3. Évaluer l'admissibilité, la qualification et la nomination des athlètes du PSN.
4. Proposer des athlètes éligibles au comité de sélection (CS) pour examen et ratification.
5. Discuter et revoir la liste des athlètes éligibles avec le comité de sélection.
6. Notifier aux athlètes leur sélection dans l'équipe nationale et le groupe national d'athlètes.

3.2 Composition du comité de

sélection (CS) :

- Membre du conseil d'administration de la BCS (président)
- Représentant des athlètes - Bobsleigh
- Participant indépendant

Responsabilités :

- Examinez le document SP&C du PSN, les nominations du responsable technique et les informations à l'appui.
- Veiller à ce que les nominations s'alignent sur les PS&C du PSN.
- Ratifier les nominations pour l'équipe nationale et la réserve nationale d'athlètes.

4. Structure de l'équipe et désignations

4.1 Équipe senior de skeleton (SST)

- **Compétitions** : Participation à la coupe du monde, aux championnats du monde et aux Jeux olympiques d'hiver de l'IBSF.
- **Critères** :
 - **Seuils de poussée** : Hommes :≤ 4,70 secondes, Femmes :≤ 5,15 secondes.
 - **Évaluation du programme Train to Win GMP.**
 - **Sécurité et compétence** : Sécurité et compétence démontrées sur le circuit de la Coupe du monde.
 - **Durée de la participation** : Participation continue tant que les critères de performance sont respectés.
 - **Années avant le podium** : 0 à 4 ans avant les performances attendues sur le podium.

4.2 Équipe de développement (DST)

- **Compétitions** : Participation aux tournées de développement de l'IBSF (NAC, EC, AC).
- **Critères** :
 - **Seuils de poussée** : Hommes :≤ 4,80 secondes, Femmes :≤ 5,25 secondes.
 - **Évaluation des BPF dans le cadre du programme Train to Compete** : Score de 3 ou plus.
 - **Éligibilité NextGen** : Basé sur les évaluations de la fenêtre compétitive.
 - **Temps passé dans la filière** : Maximum de 5 ans ou 4 ans après l'éligibilité WJrCh.
 - **Années avant le podium** : 6 à 8 ans avant les performances attendues sur le podium.
 - **Attentes en matière de glisse active** : Les athlètes sont censés avoir un volume de course minimum supérieur à 100 descentes. Le volume de course idéal pour répondre au modèle DLTA est de 120 à 150 courses par saison.

4.3 Pool d'athlètes (AP)

- **Point d'entrée** : Ouvert aux athlètes ayant un potentiel, évalué lors de compétitions nationales et internationales (championnat national, courses de DDC, CNA).
- **Critères** : Basé sur les évaluations et les classements des BPF.

- **Courses d'évaluation** : Les courses d'évaluation de la PA de la saison 2024/25 seront organisées dans le cadre du programme DDC-SK le 17 novembre 2024, avant les CNA (Coupe nord-américaine) de Whistler et de Park City, et le 12 janvier 2025, avant les CNA de Park City et de Lake Placid. La participation aux courses d'évaluation est obligatoire pour la sélection.

Dans le cas où un athlète se voit attribuer une participation à une épreuve de l'IBSF pendant les courses d'évaluation, l'épreuve de l'IBSF sera utilisée pour l'évaluation.

- **Attentes en matière de glisse active** : Les athlètes sont censés avoir un volume de course minimum supérieur à 100 descentes. Le volume de course idéal pour répondre au modèle DLTA est de 120 à 150 courses par saison.
- **Objectif de développement** : progresser vers le DST ou le SST grâce à des expériences ciblées d'entraînement et de compétition.
- **Durée de séjour dans le cours d'eau** : 4 à 6 ans.

**Les athlètes du PAA ne sont pas considérés comme faisant partie de l'équipe nationale et ne sont pas éligibles au soutien du PAA (brevet).*



4.4 Excellence Skeleton Athlete Designation (ESA)

Eligibilité :

- **Conformité** : Doit satisfaire aux conditions d'éligibilité énoncées au point 2.3.
- **Participation au PSN-PQ** : Doit avoir participé pleinement au PSN-PQ, s'il est éligible et qualifié, à moins d'en être exempté par le responsable technique.

- Potentiel de médailles : Potentiel de médailles démontré dans un entonnoir de performance tel que déterminé par les partenaires financiers sur la base du suivi des résultats du podium.

4.5 Désignation des athlètes de skeleton NextGen

(NGSA) Admissibilité :

- Conformité : Doit satisfaire aux conditions d'éligibilité énoncées au point 2.3.
- Participation au PSN-PQ : Doit avoir participé au PSN-PQ, s'il est éligible et qualifié, à moins d'en être exempté par le responsable technique.
- Âge requis : Ne pas être né avant janvier 1998.
- Nomination au PAA : Ne doit pas être nommé au PAA de Sport Canada au niveau international senior (SR1/SR2).
- Seuils de poussée : Hommes : ≤ 4,85 secondes, Femmes : ≤ 5,25 secondes.

5. Exigences en matière d'entraînement et de compétition

5.1 Programmes de formation

En 2024, BCS-NSP a lancé un programme d'entraînement hors saison supervisé par le responsable technique. Ce programme comprend un entraînement de départ et de force ainsi que des éléments de force mentale, développés en réponse aux commentaires des athlètes lors des débriefings de 2023/24 et à la reconnaissance par le personnel technique des lacunes du programme. Il reflète l'engagement du PSN en faveur d'une programmation centrée sur l'athlète. La participation complète au programme hors saison du BCS-NSP n'est pas obligatoire ; cependant, la participation aux camps hors saison fait partie de l'évaluation et de la période de qualification du PSN.

5.2 Plan compétitif et disponibilité

Chaque athlète doit remplir un plan de compétition, indiquant sa disponibilité pour les événements de pré-saison et de compétition tels que décrits dans l'annexe. Ces informations seront utilisées pour la sélection, la désélection et la répartition des courses. Le respect de ce plan est essentiel pour une répartition efficace des courses et la gestion de l'équipe. Les athlètes sont tenus de respecter leur disponibilité déclarée, à moins que le CHP ne leur accorde une dérogation. Tous les frais encourus par BCS en raison d'un changement de disponibilité seront facturés à l'athlète. Les frais payés en rapport avec la disponibilité et le plan de compétition convenu ne sont pas remboursables, même si l'absence est approuvée par le CHP.

5.3 Programme hors saison haute performance

Le programme d'intersaison de haute performance vise à fournir un entraînement structuré et centralisé, en évitant une culture d'équipe fragmentée et des coûts variables. Le programme comprend des programmes d'entraînement complets, des camps et un suivi renforcé des athlètes afin d'assurer une préparation optimale pour la saison de compétition.

Calendrier du camp :

- Du 17 au 21 juillet 2024

- Du 21 au 25 août 2024
- Du 18 au 22 septembre 2024
- Du 16 au 20 octobre 2024

Chaque camp d'entraînement se terminera par une compétition de poussée, qui sera évaluée conformément au système de classement national (SNR). Cette évaluation permettra de mesurer les progrès des athlètes et leur état de préparation pour la saison à venir.

5.4 Exigence de participation

Tous les athlètes de l'équipe nationale du PSN sont tenus de participer à tous les événements, camps d'entraînement et compétitions sanctionnés par BCS. Des exceptions ne seront faites que si l'athlète reçoit une approbation écrite du CHP pour ses absences. Cette politique garantit un engagement total en faveur du développement de l'athlète et de la préparation de l'équipe.

Une absence sans autorisation préalable peut avoir un impact sur la sélection de l'athlète pour les compétitions futures et sur sa position au sein de l'équipe.

Bien que la participation aux événements sanctionnés par BCS ne soit pas obligatoire pour les athlètes du PA, elle est fortement encouragée. L'implication active dans le PSN-PQ maximise les possibilités d'une évaluation juste et complète des capacités et du potentiel de chaque athlète, améliorant ainsi leur développement, leurs perspectives de sélection et les possibilités d'attribution de courses.

5.5 Attente active glissante

Tout au long de l'histoire des sports de glisse canadiens, les modèles de DLTA ont inclus des volumes de course minimales. Avec les défis auxquels le NSP a dû faire face en déménageant à Whistler et la gestion des commotions cérébrales au cours des dernières années, le volume de courses a diminué. Bien que le volume de course ne soit pas le seul facteur de progression d'un athlète, il est essentiel pour améliorer les aspects techniques et tactiques du sport.

Pour être considéré comme un coureur actif dans le PNS, les athlètes doivent avoir un volume minimum de courses supérieur à 100 descentes. Le volume de course idéal pour répondre au modèle DLTA est de 120 à 150 courses par saison.

6. Critères de sélection des athlètes

6.1 Sélection SST

- **Critères** : Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères énoncés au point 4.1.
- **Limite de sélection** : pour la saison 2024/25, il n'y a pas de limite au nombre d'athlètes pouvant être sélectionnés pour le SST. Ce point sera revu pour la saison 2025/26 en fonction des ressources disponibles pour optimiser les performances.
- **Série de courses de sélection** : Il n'y aura pas de série de courses de sélection pour les saisons 2024/25 et 2025/26. Les athlètes dont le classement a permis d'obtenir le quota de la CM de l'IBSF se verront attribuer les deux premières places de la Coupe du monde. S'il reste des quotas de la CM de l'IBSF après l'attribution des PS, les allocations restantes iront aux athlètes les mieux classés sur la base du

le classement national BCS-NSP de la saison précédente. En l'absence d'une liste de classement national BCS-NSP, la liste de classement par discipline de l'IBSF sera utilisée.

6.2 Sélection DST

- **Critères** : Les athlètes doivent satisfaire à tous les critères énoncés aux points 4.2 et 4.5.
- **Limite de sélection** : pour la saison 2024/25, il n'y a pas de limite au nombre d'athlètes pouvant être sélectionnés pour le DST. Ce point sera revu pour la saison 2025/26 en fonction des ressources disponibles pour optimiser le développement des athlètes.
- **Série de courses de sélection** : Il n'y aura pas de course de sélection pour les saisons 2024/25 et 2025/26. Les quotas de l'IBSF seront attribués aux athlètes les mieux classés sur la base du classement national BCS-NSP de la saison précédente. En l'absence d'une liste de classement national BCS-NSP, la liste de classement par discipline de l'IBSF sera utilisée.

6.3 Sélection AP

- **Critères** : Les athlètes sont évalués sur la base de leurs performances dans les compétitions nationales et internationales, avec un potentiel de progression vers le DST ou le SST.
- **Courses d'évaluation** : Pour la saison 2024/25, des courses d'évaluation de la PA seront organisées dans le cadre du programme DDC-SK de la WSL le 17 novembre 2024, avant les CNA (Coupe d'Amérique du Nord) de Whistler et de Park City, et le 12 janvier 2025, avant les CNA de Park City et de Lake Placid. La participation aux courses d'évaluation est obligatoire pour la sélection. Dans le cas où un athlète se voit attribuer une participation à une épreuve de l'IBSF pendant les courses d'évaluation, l'épreuve de l'IBSF servira d'évaluation.
- **Processus de sélection pour 2025/26** : Le processus de sélection de l'AP utilisera la liste de classement national BCS-NSP de la saison en cours et de la saison précédente, en plus des évaluations basées sur leur potentiel de progression vers DST ou SST.

6.4 Critères de désélection

- **Performance** : Le non-respect des critères de performance ou une baisse de la performance peut entraîner la désélection.
- **Conduite** : La violation de l'accord de l'athlète ou des politiques de BCS, y compris le code de conduite et les règlements antidopage, peut entraîner la désélection.
- **Blessure/maladie** : Une blessure ou une maladie de longue durée empêchant les engagements en matière d'entraînement et de compétition et/ou empêchant l'athlète d'être prêt pour la compétition peut entraîner une désélection après un processus d'examen par le CHP et l'équipe médicale de BCS.

6.5 Conduite du sportif et valeurs de l'équipe

6.5.1 Attentes concernant le comportement des athlètes

On attend des athlètes qu'ils adhèrent aux normes de conduite les plus élevées et qu'ils incarnent les valeurs de l'équipe que sont le respect, l'intégrité et le professionnalisme à tout moment. Cela inclut, mais n'est pas limité à :

- **Interaction respectueuse** : Les athlètes doivent traiter tous les membres de l'équipe, y compris le personnel technique, les entraîneurs, le personnel de soutien et les autres athlètes, avec respect et courtoisie. Aucun comportement irrespectueux ou abusif envers le personnel de BCS ou les membres de l'équipe ne sera toléré.
- **Adhésion aux valeurs de l'équipe** : Les athlètes doivent s'engager à respecter les valeurs de l'équipe, notamment en adoptant une attitude positive, en soutenant leurs coéquipiers et en respectant les principes du fair-play et de l'esprit sportif.

6.5.2 Politique de tolérance zéro

- **Comportement irrespectueux et abusif** : Toute forme de comportement irrespectueux ou abusif envers le personnel de BCS, les coéquipiers ou toute autre personne impliquée dans le programme entraînera un retrait immédiat des activités de l'équipe, y compris l'entraînement et les compétitions. Un tel comportement porte atteinte à l'intégrité et à la cohésion de l'équipe et ne sera pas toléré.
- **Autorité du personnel technique** : Le personnel technique présent lors d'une manifestation a toute autorité pour traiter et prendre des mesures immédiates à l'encontre de tout comportement qui enfreint cette politique. Cela inclut l'autorité de retirer les athlètes de la manifestation ou des activités de l'équipe si nécessaire.

6.5.3 Communication des attentes

Dans un souci de clarté et de transparence, ces attentes seront communiquées à tous les athlètes au début de chaque saison et lors des réunions d'équipe ou des séances d'information. Les athlètes devront reconnaître qu'ils comprennent ces normes et qu'ils s'engagent à les respecter dans le cadre de leur participation au PSN.

Pour plus de détails sur la conduite des athlètes, voir le code de conduite des athlètes.

7. Sélection pour les championnats du monde et les championnats du monde juniors

7.1 Critères de sélection pour les championnats du monde

Pour être éligibles aux championnats du monde, les athlètes doivent satisfaire aux critères nationaux suivants, en plus des quotas de qualification de l'IBSF :

Une norme :

- Terminer dans les 20 premiers dans 75 % des courses de la Coupe du monde.
- Terminer dans les 6 premiers dans 75% des courses de la Coupe d'Europe (CE).
- Terminer dans les trois premiers de toutes les courses de la North American Cup (NAC).
- Les résultats de la Coupe d'Asie (CA) seront évalués en fonction de la profondeur de champ.
- Réalisations historiques répondant aux critères d'excellence lors de championnats du monde précédents (par exemple, classement dans les 12 premiers).

B Norme :

- Podium aux championnats du monde juniors (WJrCh).
- Admissibilité selon les normes de qualification de l'IBSF.

Norme C :

- Le CHP peut remplir les quotas restants sur la base des évaluations des performances. Les sélections aux CM selon la norme C seront faites en tenant compte des objectifs stratégiques et de programme du PNS. Les athlètes doivent avoir démontré qu'ils progressent pour atteindre les normes A ou B.

7.2 Processus de sélection

- **Qualification** : Les athlètes doivent d'abord se qualifier selon les critères de l'IBSF et faire preuve de constance dans leurs performances.
- **Évaluation** : Le CHP évaluera tous les athlètes éligibles sur la base de leur performance dans les épreuves de qualification et de leur respect des normes A et B.
- **Nomination** : Les athlètes sélectionnés seront nommés pour représenter le Canada aux championnats du monde.

7.3 Critères de sélection pour les championnats du monde juniors

Les athlètes éligibles pour les championnats du monde juniors doivent répondre aux critères suivants :

- **Admissibilité en fonction de l'âge** : Tel que défini par les règles de l'IBSF pour les athlètes juniors.
- **Performance** : Se classer régulièrement parmi les trois premiers dans les courses du CNA ou dans des compétitions juniors équivalentes.
- **Jalons de développement** : Progression démontrée des compétences et des performances, comme indiqué dans leur IPP.

7.4 Processus de sélection

- **Qualification** : Les athlètes doivent remplir les critères d'âge et de performance.
- **Évaluation** : Les performances seront évaluées en fonction des résultats des courses, des évaluations des camps d'entraînement et des étapes du PIP.
- **Nomination** : Les athlètes éligibles seront nommés sur la base de leur potentiel démontré à monter sur le podium lors des WJrCh.

8. Évaluation des performances et système de classement national

Une fois les compétitions terminées, le responsable technique/entraîneur en chef national et le personnel procéderont à une évaluation des performances. Au cours de cet examen, BCS peut, à sa seule discrétion, réattribuer des places de quota à d'autres athlètes qui ont participé au PNS-PQ s'ils démontrent qu'ils satisfont au parcours de performance associé à l'événement. Cette réattribution n'aura lieu que dans des situations justifiées.

Il est important de noter que tout changement apporté au PIP, au PJT et au plan de compétition d'un athlète n'affecte pas l'équipe dans laquelle il a été initialement sélectionné.

Pour plus de clarté, l'examen des performances analysera différents facteurs, notamment

- Taille et force du champ
- Pourcentage de retour du leader
- Pousser le différentiel
- Autres paramètres techniques et tactiques
- Observation du comportement et respect des valeurs et des attentes de l'équipe

Les athlètes ne seront pris en considération pour une réaffectation que si le CHP estime que c'est dans le meilleur intérêt de leur développement à long terme et du PSN.

8.1 Système de classement national

Le système de classement national (SNR) du PSN est conçu pour évaluer et classer objectivement les athlètes sur la base de leurs performances lors de toutes les compétitions (nationales et internationales) et des évaluations d'entraînement.

- Le SNR créera un tableau de profondeur de tous les athlètes de skeleton au Canada, y compris ceux qui ne font pas partie du PNS. La SNR utilisera le tableau des points actuel de l'IBSF et emploiera un multiplicateur en fonction du statut du PSN.
- Pour tous les événements de l'IBSF, les multiplicateurs suivants seront appliqués :
 - - SST (Senior Skeleton Team)= x1
 - - DST (Development Skeleton Team)= x0.9
 - - AP (Athlete Pool)= x0.7
- Des multiplicateurs supplémentaires seront appliqués pour représenter la profondeur de champ.
 - - Plomb (première position)= x1.10
 - - <0,3 % du temps gagnant= x1,05
 - - <0,6 % du temps gagné= x1
 - - <1.0 Pourcentage du temps gagnant= x0.85
 - - <1,5 % du temps gagnant= x0,7
- Les compétitions de poussée du PSN se verront attribuer des points à hauteur de 50% de la valeur du tableau IBSF NAC/EC/AC.
- Les courses WSL DDC-SK se verront attribuer des points à hauteur de 50% de la valeur du tableau IBSF NAC/EC/AC.
- Les championnats nationaux canadiens du PSN se verront attribuer des points équivalents au tableau des points de la Coupe du monde de l'IBSF.
- Contrairement aux listes de classement de l'IBSF où le nombre de courses marquées est égal au nombre de courses de Coupe du monde effectuées jusqu'à cette date spécifique pendant l'année en cours, il n'y a pas de limite au nombre de compétitions pour lesquelles un athlète peut obtenir des points.

8.2 NRS pour les sélections PSN

- **Objectif** : la NRS est un moyen continu d'évaluer les performances en compétition et à l'entraînement sur l'ensemble de la saison par rapport au GMP et à l'IPP.
- **Utilisation** : Le SNR sera utilisé dans le cadre de l'attribution des courses pour fournir une évaluation plus complète de la position de l'athlète au sein du PSN.
- **Mises à jour des classements** : Les classements sont mis à jour régulièrement pour refléter les dernières données de performance et fournir une base transparente pour la sélection des équipes et la répartition des courses.

9. Autonomisation et développement des athlètes

9.1 Un environnement centré sur l'athlète

L'autonomisation nécessite l'engagement de l'athlète dans la planification et l'exécution de ses plans quotidiens d'entraînement, de pré-compétition, de compétition et de débriefing. L'autonomisation des athlètes crée un sentiment de responsabilité, leur permet de savoir qu'ils sont appréciés et de s'approprier le développement de leur performance, ce qui peut à son tour créer un niveau plus élevé de motivation et d'engagement dans le PSN.

Centré sur l'athlète ou dirigé par l'athlète

Un environnement centré sur l'athlète donne la priorité au bien-être et au développement de tous les athlètes au sein du programme, en veillant à ce que les décisions soient prises en tenant compte de l'intérêt collectif. Cette approche garantit que chaque athlète reçoit le soutien, les ressources et les conseils dont il a besoin pour atteindre son plein potentiel, tout en tenant compte des objectifs généraux et des valeurs de l'équipe.

Dans un modèle centré sur l'athlète, nous agissons avec soin et compassion, en gardant toujours à l'esprit l'impact plus large sur l'ensemble de l'équipe. Cela signifie que si les besoins et les objectifs individuels sont importants, ils sont mis en balance avec les besoins et les objectifs de l'équipe. Notre principe directeur est "nous, pas moi", ce qui met l'accent sur le bien commun et favorise un sentiment de communauté et d'objectif commun parmi tous les athlètes du PSN.

Cette approche centrée sur l'athlète s'étend au-delà des athlètes et des entraîneurs, impliquant un réseau de soutien complet qui comprend le personnel médical, les professionnels de la santé mentale, les scientifiques du sport, le personnel de BCS, le directeur de la haute performance (HPD), le responsable technique, les partenaires financiers et d'autres parties prenantes. Chaque membre de ce réseau joue un rôle crucial dans la création d'un environnement où les athlètes peuvent s'épanouir.

En revanche, une approche **axée sur les athlètes met** l'accent sur les préférences et les désirs des athlètes individuels, potentiellement au détriment de la cohésion de l'équipe et des objectifs globaux du programme. Si cette approche peut être bénéfique dans certains contextes, elle ne s'aligne pas toujours sur le modèle utilitaire adopté par le PSN, qui recherche le plus grand bénéfice pour le plus grand nombre d'athlètes et la réussite potentielle d'un programme.

En mettant l'accent sur l'athlète, nous nous assurons que chaque décision et chaque action contribuent à la réussite collective et au bien-être de notre équipe. Cette approche favorise un environnement positif et inclusif où tous les athlètes peuvent s'épanouir, sachant que leur développement individuel est valorisé et soutenu dans le contexte plus large des objectifs du programme.

10. Plan de performance individuel (PPI)

10.1 Objectif et importance

Le PIP est un plan complet adapté aux besoins de développement de chaque athlète, qui englobe les aspects techniques, tactiques, physiologiques et psychologiques. Il sert de feuille de route stratégique pour atteindre les objectifs de performance. Le PIP responsabilise à la fois l'athlète et l'équipe d'entraîneurs pour s'assurer que l'athlète progresse dans le cadre du DLTA et de la filière de HP et peut être utilisé dans le cadre du processus d'évaluation.

10.2 Développement et mise en œuvre

- **Processus collaboratif** : Les PIP sont élaborés en collaboration entre les athlètes et les entraîneurs, en tenant compte du retour d'information et en fixant des objectifs de performance clairs. Le processus implique également la contribution du personnel de soutien, notamment des professionnels de la santé, des spécialistes de la santé mentale et des scientifiques du sport, afin de garantir une approche holistique du développement de l'athlète.
- **Composantes** : Le PIP comprend des objectifs spécifiques de développement des compétences, des résultats de tests spécifiques au sport, des cibles définies et des points d'évaluation programmés. Il décrit également les ressources et le soutien mis à la disposition de l'athlète, en veillant à ce qu'il ait accès aux outils nécessaires à sa réussite.

10.3 Révision et ajustement

- **Révisions régulières** : Les PIP sont révisés régulièrement (deux fois par an) pour s'assurer qu'ils restent pertinents et alignés sur les progrès et les objectifs de l'athlète. Ces révisions impliquent l'athlète, l'entraîneur et le personnel de soutien concerné afin de fournir un retour d'information complet.
- **Ajustements** : Sur la base des résultats de l'examen, des ajustements sont apportés au PIP afin de relever les nouveaux défis ou de saisir les opportunités d'amélioration. Il peut s'agir de modifier les régimes d'entraînement, de fixer de nouveaux objectifs ou d'adapter les services de soutien pour mieux répondre aux besoins de l'athlète.
- **Incorporation du retour d'information** : Le retour d'information continu provenant des compétitions, des séances d'entraînement et des évaluations est incorporé dans le PIP afin de le maintenir dynamique et de répondre à l'évolution des besoins de l'athlète et de ses besoins dans le cadre du PSN.

11. Réaffectation des postes de l'équipe

Le CHP peut réattribuer les postes désignés (SST, DST) à tout moment pendant la saison en cours. Pour éviter toute ambiguïté, tous les résultats des compétitions, nationales et internationales, peuvent être pris en considération aux fins de la réattribution en cours de saison.

11.1 Examen des performances

Tous les facteurs, y compris le seuil de poussée de la glace et les résultats en compétition, seront analysés dans le cadre d'un examen des performances lors de la réaffectation d'une équipe en cours de saison. L'examen portera sur les points suivants

- **La taille et la force du terrain** : La compétitivité et le calibre des athlètes sur le terrain.

- **Pourcentage de retard par rapport au leader** : La différence de temps ou de performance entre l'athlète et le leader.
- **Différentiel de poussée** : La performance de l'athlète dans le départ en poussée par rapport à ses concurrents.
- **Paramètres techniques et tactiques** : Autres paramètres de performance pertinents et facteurs qualitatifs tels que la stratégie de course, l'exécution et la capacité d'adaptation.

Les athlètes ne seront pris en considération pour une réaffectation d'équipe que si le CHP estime que le changement est dans le meilleur intérêt du développement à long terme de l'athlète et du PSN. En outre, les considérations suivantes seront prises en compte :

- **Performance constante** : Les athlètes doivent faire preuve d'une amélioration constante de leurs performances et atteindre les objectifs fixés dans leur plan de performance individuel (PPI).
- **Santé et condition physique** : La santé, la condition physique et l'état des blessures de l'athlète seront examinés afin de s'assurer qu'il est en mesure de répondre aux exigences de son nouveau poste au sein de l'équipe.
- **Potentiel de développement** : Le potentiel de développement et la probabilité d'atteindre les objectifs de performance à long terme seront pris en compte.
- **Comportement et conduite** : Le comportement et la conduite des athlètes seront examinés pour s'assurer qu'ils s'alignent sur les valeurs de l'équipe que sont le respect, l'intégrité et le professionnalisme. Tout antécédent de comportement irrespectueux ou abusif envers le personnel de BCS ou les membres de l'équipe sera pris en compte.
- **Bien-être mental** : Le bien-être mental de l'athlète et son impact sur les autres membres de l'équipe seront évalués. Le PSN s'engage à maintenir un environnement d'équipe sain et positif.
- **Retour d'information et communication** : Le retour d'information continu de la part des entraîneurs et du personnel de soutien sera intégré dans le processus de prise de décision en matière de réaffectation.

En maintenant un processus d'évaluation des performances complet et approfondi, le PSN s'assure que les réaffectations d'équipes sont effectuées de manière transparente et dans le meilleur intérêt des athlètes et du programme.

Section 12 : Allocation de quotas de pêche au comptant pour le circuit de l'IBSF

Le CHP attribuera les places de la BCS dans les quotas de la CM, de la CNA, de la CA et de la CE de l'IBSF. Toutes les attributions peuvent être modifiées à la seule discrétion du CHP, en tenant compte des stratégies de développement et de compétition du PNS, des plans et de tous les autres facteurs pertinents. Les places de CM de l'IBSF pour les deux premières courses de chaque saison seront attribuées aux athlètes dont les résultats ont permis à BCS d'obtenir le quota.

Dans un souci constant d'être centré sur l'athlète, tous les athlètes rempliront un PIP et un plan de compétition correspondant.

12.1 Priorité au quota

À l'issue de la procédure de sélection finale, les priorités d'attribution des places de quota seront examinées sur la base du PIP de l'athlète et des plans de compétition convenus, dans l'ordre suivant :

1. Équipe senior de skeleton (SST)
2. Équipe de développement (DST)
3. Athlète NextGen Skeleton (NGSA)
4. Pool d'athlètes (AP)

12.2 Évaluations des performances et comptes rendus

À l'issue des compétitions, une évaluation des performances et un compte rendu sont organisés. Les performances seront examinées par le responsable technique/entraîneur en chef national et le personnel technique afin de garantir une évaluation complète des progrès de chaque athlète et des domaines à améliorer. Ce processus fait partie intégrante de notre approche centrée sur l'athlète et démontre le soin et l'attention apportés au développement de chaque athlète.

Les entraîneurs techniques présents avec l'athlète lors de chaque épreuve procéderont à un débriefing de la performance. En raison des contraintes de temps et de la logistique des déplacements, ce débriefing peut ou non avoir lieu immédiatement.

En fonction de la taille de l'équipe et de la logistique entourant l'événement, le débriefing sera organisé à un moment et dans un lieu appropriés. Dans l'idéal, tous les débriefings sont effectués avant l'événement suivant. Dans le cas où un athlète ou un entraîneur quitte le groupe immédiatement après un événement, un débriefing peut être effectué dans un format virtuel.

Les évaluations des performances et les comptes rendus comprendront :

- **Rétroaction individuelle** : Les athlètes recevront un retour d'information détaillé sur leurs performances, soulignant leurs points forts et identifiant les domaines à développer.
- **Évaluation complète** : Tous les facteurs, y compris la taille et la force du terrain, le pourcentage de recul par rapport au leader, le différentiel de poussée et d'autres paramètres techniques et tactiques, seront analysés.
- **Fixation des objectifs** : Sur la base des évaluations, des objectifs personnalisés seront fixés pour chaque athlète afin d'orienter son entraînement et ses compétitions à l'avenir.
- **Plans de soutien** : Des plans de soutien spécifiques seront élaborés pour répondre aux besoins particuliers de chaque athlète, en veillant à ce qu'il dispose des ressources et des conseils nécessaires pour atteindre ses objectifs.
- **Intégration dans l'équipe** : Les évaluations prendront également en compte le rôle et l'intégration de l'athlète au sein de l'équipe, en favorisant la cohésion et le soutien de l'équipe.
- **Alignement des valeurs** : L'engagement de l'athlète envers les valeurs fondamentales de l'équipe et de l'organisation sera évalué. Il s'agit notamment du respect du fair-play, de l'esprit sportif et de la mission et de la vision globales du programme.
- **Attitude et conduite** : Les évaluations porteront sur l'attitude, la conduite et le comportement de chaque athlète, tant sur la glace qu'en dehors. Cela comprend l'adhésion aux valeurs de l'équipe, le respect des coéquipiers et du personnel, et le professionnalisme en général.
- **Réattribution des places de quota** : Dans les cas où cela se justifie, les places de quota attribuées à la suite du PSN-PQ peuvent être réattribuées à d'autres athlètes qui ont démontré qu'ils remplissent les conditions requises pour l'obtention d'une place de quota.

le parcours de performance associé à l'événement. Tous les changements apportés au PJT et au plan de compétition de l'athlète ne modifient pas l'équipe dans laquelle il a été sélectionné.

En maintenant ce processus d'évaluation structuré et positif, nous nous assurons que chaque athlète reçoit l'attention et les conseils nécessaires pour atteindre son plein potentiel, conformément à notre philosophie centrée sur l'athlète.

13. Préparation à la compétition, protocoles médicaux et sanitaires

13.1 Protocole médical, de maladie et de santé mentale

Les athlètes doivent signaler rapidement toute blessure, maladie ou problème de santé mentale et fournir les documents médicaux nécessaires. Le PSN s'engage à soutenir les athlètes par l'intermédiaire de l'équipe intégrée de soutien (EIS), qui procédera à un examen approfondi afin de déterminer la meilleure ligne de conduite à adopter. Il peut s'agir d'une modification des programmes d'entraînement, d'un soutien médical supplémentaire ou d'un retrait temporaire de la compétition. Le bien-être du sportif est la première préoccupation, et le PSN travaillera en collaboration avec les professionnels de la santé pour garantir des soins appropriés. Les athlètes sont tenus de suivre des programmes de récupération et de réadaptation approuvés afin de garantir un retour à l'entraînement et à la compétition en toute sécurité. Le PNS a pour objectif de faciliter un rétablissement complet et d'aider les athlètes à retrouver leur avantage compétitif.

13.2 Préparation à la concurrence

Tout au long du PNS-PQ et de la saison en cours, les athlètes sont tenus de maintenir leur préparation à la compétition, définie comme la capacité à réaliser des performances égales ou supérieures à leurs records personnels pendant le PNS-PQ, les compétitions nationales, les compétitions internationales et d'autres événements. Les athlètes doivent immédiatement signaler toute blessure, maladie, problème de santé mentale ou changement d'entraînement au responsable technique, à l'entraîneur en chef ou au personnel.

Exigences BCS :

- **Preuve de l'état de santé** : BCS se réserve le droit de demander la preuve d'une blessure, d'une maladie ou d'un stress psychologique qui empêche la participation. Cette preuve doit être documentée par un professionnel de la santé.
- **Consultation médicale** : BCS se réserve également le droit d'exiger qu'un athlète consulte un responsable médical approuvé par BCS, un praticien en santé mentale ou un professionnel de la santé désigné. Le CHP peut choisir le professionnel approprié pour s'assurer que l'athlète est prêt à retourner au sport.
- **Exemptions** : BCS peut accorder des exemptions de participation sur la base des recommandations du professionnel de la santé. Toutefois, ces exemptions ne garantissent pas une place à l'athlète à son retour. Le pronostic et la durée du retour potentiel au sport au même niveau seront également utilisés pour déterminer les décisions concernant les nominations, les allocations et le statut de l'équipe.

13.3 Processus d'évaluation et protocoles de retour au sport

Le processus d'évaluation comprend

- **Évaluations** : Effectuées par le responsable médical de BCS, le praticien en santé mentale, le responsable des TSI ou le personnel d'encadrement technique si le CHP le juge nécessaire. Les coûts associés à ces évaluations sont à la charge de l'athlète.

- **Tests de condition physique** : Les athlètes peuvent être amenés à subir des tests de condition physique et de performance pour confirmer leur état de préparation, si le CHP le juge nécessaire. Les coûts associés à ces tests sont à la charge de l'athlète.

Protocole de retour au sport :

1. **Évaluation initiale** : Effectuée par le responsable médical de BCS ou un professionnel de la santé désigné afin de déterminer l'état de santé actuel de l'athlète et son aptitude au retour. Les coûts associés à cette évaluation initiale sont à la charge de l'athlète.
2. **Plan de réhabilitation** : Élaboration d'un plan de réadaptation sur mesure répondant aux besoins spécifiques de l'athlète, comprenant une thérapie physique, des services psychologiques et toute autre intervention nécessaire. Les coûts associés au plan de réhabilitation sont à la charge de l'athlète.
3. **Suivi des progrès** : Suivi régulier des progrès de l'athlète par le biais d'évaluations et de contrôles avec le personnel médical et les entraîneurs. Les coûts associés au suivi des progrès sont à la charge de l'athlète.
4. **Réintégration progressive** : Approche progressive de la réintégration de l'athlète dans l'entraînement et la compétition, en veillant à ce qu'il atteigne des étapes spécifiques et des critères de performance. Les coûts associés à la réintégration progressive sont à la charge de l'athlète.
5. **Évaluation finale** : Une évaluation complète par le CHP, en consultation avec le responsable médical de BCS, pour confirmer que l'athlète est prêt à reprendre sa pleine participation aux environnements quotidiens d'entraînement et de compétition. Les coûts associés à l'évaluation finale sont à la charge de l'athlète.

13.4 Préparation à la concurrence avant la nomination au comité de surveillance

Si un athlète est jugé blessé, malade ou n'est pas prêt pour la compétition avant la nomination par le CHP au CD, le CHP, en consultation avec le responsable médical de BCS et d'autres personnes appropriées, déterminera si l'athlète sera suffisamment rétabli pour concourir à son plus haut niveau pendant la saison en cours afin de justifier la nomination de l'athlète. Les athlètes blessés, malades ou qui ne sont pas prêts pour la compétition peuvent être soumis à une preuve de leur condition physique et/ou à un test de préparation à la compétition, qui consiste en une performance contrôlée, telle qu'une compétition ou un test observé, avec un résultat attendu prédéterminé. Ces athlètes ne seront pas éligibles pour une nomination d'équipe (SST, DST) ou une désignation (NGSA ou ESA) tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite.

Considérations importantes :

- **Recommandations des professionnels de la santé** : Si le professionnel de la santé agréé par la BCS estime que l'athlète est apte à participer et que l'athlète choisit de ne pas participer, aucune exemption ne sera accordée. La décision de ne pas participer sera laissée à la discrétion de l'athlète, qui devra suivre les mêmes protocoles que tous les autres athlètes.
- **Aucune garantie de poste** : Les exemptions accordées sur la base de recommandations de professionnels de la santé ne garantissent pas que l'athlète conservera son poste au sein de l'équipe à son retour. Les décisions concernant les nominations, les allocations et le statut de l'équipe tiendront compte du pronostic et de la durée du retour potentiel au sport au même niveau.

13.5 Confidentialité et vie privée

Toutes les informations et évaluations médicales seront traitées de manière confidentielle afin de garantir la protection de la vie privée des athlètes. Seul le personnel compétent aura accès à ces informations, qui seront utilisées uniquement dans le but de garantir la santé, la sécurité et la préparation à la compétition de l'athlète.

13.6 Protocole de communication

Les athlètes doivent immédiatement signaler leur état au responsable technique/entraîneur principal ou au personnel désigné par le biais du courrier électronique de BCS ou d'autres méthodes de communication convenues. Le signalement immédiat est essentiel pour un soutien et une intervention rapides.

En maintenant ces protocoles, le PSN s'assure que les athlètes reçoivent un soutien complet pour leur santé et leur préparation à la compétition, favorisant ainsi un environnement d'entraînement et de compétition sûr et efficace.

14. Structure des droits (EN COURS DE DÉVELOPPEMENT)

14.1 Frais de programme en

cours de saison Frais de

programme ASE :

- Saison complète : 7 500

Frais de programme DST et AP :

- Euro présaison : 3 000 \$ (vol non compris)
- AC : 3 000 \$ (vol non compris)
- CNA : 3 500 \$ par bloc (vols à déterminer)
- Championnats nationaux : 1 500 dollars (voyage non compris)

Opportunités supplémentaires :

- WC (AP) : 4 500 dollars (vol non compris)
- WC (DST) : 3 500 \$ (vol non compris)
- WJrCh (DST) : \$3,000
- WJrCh (AP) : 3 000 dollars (vol non compris)

14.2 Coûts et frais supplémentaires :

- **PCAA** : BCS inscrit tous les athlètes du PSN au Régime d'assurance des athlètes canadiens (RAAC) - Assurance au Canada - Accident seulement au niveau Bronze. Les athlètes ont la possibilité d'améliorer leur régime d'assurance au Canada moyennant des frais supplémentaires. Veuillez consulter le site Web du PCAA pour obtenir le sommaire des avantages pour chaque niveau de couverture : <https://mkirsch.ca>
- **Programme d'été** : Dans le cadre de notre engagement permanent à affiner le programme de haute performance, nous proposons des options d'entraînement hors saison grâce à notre partenariat avec le centre de formation de Winsport.

Centre d'entraînement à la performance. Ces options, conçues en réponse directe aux commentaires des athlètes, visent à surmonter les défis historiques et à améliorer le soutien à l'entraînement pour la saison à venir. Les coûts sont les suivants :

- **Forfait complet** : 1 400
 - **De base** : 1 200
 - **Camp uniquement** : 250 \$ par camp hors saison
- Tous les frais encourus par l'athlète pour des activités en dehors du PSN sont à la charge de l'athlète et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement. Cela inclut les dépenses liées au voyage, au transport, aux bagages, à l'entraînement et à la formation qui ne sont pas directement associées au PSN ou organisées par le chef d'équipe et le responsable technique du PSN, même si ces activités contribuent à la performance de l'athlète ou à sa participation au PSN et à la programmation sanctionnée par BCS. Toutes les activités non budgétisées sont à la charge de l'athlète.

14.3 Calendrier de paiement : Le calendrier de paiement doit être respecté comme indiqué dans l'annexe, à moins qu'il ne soit approuvé par écrit par le responsable technique et le service financier de BCS. Le non-respect du calendrier de paiement entraînera la suspension de toutes les activités, manifestations et courses prévues dans le cadre du PSN jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

14.4 Éléments inclus : Les frais de programme comprennent une variété d'éléments essentiels pour soutenir le développement et la compétition des athlètes. Ces éléments comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants

- **Transport** : Comprend le transport aérien et terrestre pour les compétitions et les camps d'entraînement (sauf indication contraire).
- **Hébergement** : Couvre l'hébergement pendant les camps d'entraînement et les compétitions.
- **Encadrement** : accès au personnel d'encadrement du PSN pour des conseils techniques, tactiques et stratégiques.
- **Frais d'administration** : Comprend le soutien logistique, les frais d'inscription aux concours et d'autres dépenses administratives.

En adhérant à la structure tarifaire, les athlètes s'assurent de recevoir un soutien complet pour leurs besoins en matière d'entraînement et de compétition. Les inclusions décrites visent à clarifier ce que les frais du programme couvrent, à garantir la transparence et la compréhension des engagements financiers requis.

15. Recours internes

Tout litige relatif à ce PS&C sera traité conformément à la politique d'appel de la BCS, disponible sur le site web de la BCS : <https://www.bobsleighcanadaskelton.ca/en/team/policies/>.

Annexe A : Aperçu du barème des droits

Le barème des frais pour le programme du PSN sera basé sur le plan de performance individuel (PPI), le plan d'entraînement annuel (PEA) et le plan de compétition de chaque athlète. Le barème est divisé en deux catégories principales : Les frais de camp et les frais de programme.

Tarifs des camps du PSN

Date	Montant dû
3 juillet 2024	\$250
7 août 2024	\$250
7 septembre 2024	\$250
2 octobre 2024	\$250

Barème des droits d'inscription au PSN

Date	Pourcentage du total des frais de programme
21 juillet 2024	20%
25 août 2024	25%
22 septembre 2024	25%
25 octobre 2024	30%

Calendrier de paiement personnalisé

Les athlètes qui ont besoin d'un calendrier de paiement plus personnalisé peuvent soumettre leur demande par écrit au Comité de haut niveau (CHP). Seuls les athlètes qui ont toujours respecté leur calendrier de paiement dans le passé seront pris en considération pour des arrangements personnalisés.

Note : Il est important que les athlètes respectent les délais de paiement spécifiés afin de garantir leur participation continue au programme et aux camps du PSN. Le non-respect de ces délais peut entraîner des pénalités ou l'exclusion des activités du programme.

En cas de non-respect du calendrier de paiement, le statut de l'athlète sera modifié et sa participation à toutes les activités du PSN sera suspendue dans l'attente du paiement. Le non-respect répété des échéances entraînera une mise à l'épreuve et/ou une suspension à long terme du programme,

Annexe B : Système de classement national

Objectif et structure

Objectif : La NRS vise à créer un tableau complet de tous les athlètes de skeleton au Canada, y compris ceux qui ne font pas partie du PNS.

Structure : La NRS utilisera le tableau de points actuel de l'IBSF et emploiera un multiplicateur en fonction du statut du PSN et de la profondeur de champ des compétitions.

Multiplicateurs pour les événements IBSF

Multiplicateur d'événements :

- SST (Senior Skeleton Team)= x1
- DST (Development Skeleton Team)= x0.9
- AP (Athlete Pool)= x0.7

Multiplicateur de profondeur de champ :

- Plomb (première position)= x1.10
- <0,3 % du temps gagnant= x1,05
- <0,6 % du temps gagné= x1
- <1 pour cent du temps gagnant= x0.85
- <1,5 % du temps gagnant= x0,7

Attribution des points pour les concours

- Compétitions NSP Push : Points attribués à 50% de la valeur du tableau IBSF NAC/EC/AC.
- Courses WSL DDC-SK : Points attribués à 50% de la valeur du tableau IBSF NAC/EC/AC.
- Championnats nationaux canadiens du PSN : Points équivalents au tableau des points de la CM de l'IBSF.

Notation et limites

Contrairement aux listes de classement de l'IBSF où le nombre de courses marquées est égal au nombre de courses de Coupe du monde effectuées jusqu'à cette date spécifique pendant la saison en cours, il n'y a pas de limite au nombre de compétitions pour lesquelles un athlète peut se voir attribuer des points dans le NRS.

Exemple d'utilisation d'un multiplicateur et de calcul du pourcentage du temps gagné

Scénario 1 : un athlète de l'équipe de développement de skeleton (DST) termine troisième de la course de la Coupe nord-américaine de l'IBSF à Whistler avec 15 participants et réalise un temps de 1:49,77 secondes. Le temps gagnant est de 1:48.38 secondes.

1. Calcul du pourcentage par rapport au temps

gagnant : Convertissez les temps en

secondes :

- Temps d'arrivée= 1:49.77= 109.77 secondes

- Temps gagnant= 1:48.38= 108.38 secondes

Calculer :

- Pourcentage par rapport au temps gagnant= $[1 - ((109.77 - 108.38) / 108.38)] \times 100$

- Pourcentage par rapport au temps gagnant= $[1 - 0,01282] \times 100=$

98,718 L'athlète a un retard de 1,282% par rapport au temps gagnant.

2. Points de base : Selon le tableau des points de la coupe nord-américaine de l'IBSF, une 3e place avec 15 participants rapporte 102 points.

3. Multiplicateur d'événements : L'état DST applique un multiplicateur de 0,9.

- 102 points x 0,9= 91,8 points

4. Multiplicateur de profondeur de champ : Le fait de terminer à moins de 1,5 % du leader applique un multiplicateur de 0,7.

- 91,8 points x 0,7= 64,26 points

Total des points obtenus : **64,26 points**

Le vainqueur, membre du pool d'athlètes, termine avec un temps de 1:48.38 secondes.

1. Calcul du pourcentage du temps gagné :

- Pourcentage par rapport à l'heure gagnante= 100

2. Points de base : Selon le tableau des points de la coupe nord-américaine de l'IBSF, une première place avec 15 participants rapporte 120 points.

3. Multiplicateur d'événements : Le statut AP applique un multiplicateur de 0,7.

- 120 points x 0,7= 84 points

4. Multiplicateur de profondeur de champ : Le fait d'être en tête applique un multiplicateur de 1,10.

- 84 points x 1,10= 92,4 points

Total des points obtenus : **92,4 points**

NRS pour les sélections PSN

Objectif : Le SNR est un moyen permanent d'évaluer les performances en compétition et à l'entraînement sur l'ensemble de la saison par rapport au GMP (Gold Medal Profile) et à l'IPP (Individual Performance Plan).

Utilisation : Le SNR sera utilisé dans le cadre de l'attribution des courses pour fournir une évaluation plus complète de la position de l'athlète au sein du PSN.

Mises à jour des classements : Les classements sont mis à jour régulièrement pour refléter les dernières données de performance et fournir une base transparente pour les sélections d'équipe et l'attribution des courses. Les athlètes sont ainsi informés de leur classement et des critères utilisés pour les évaluations et les sélections.

Attribution des points de la Coupe du monde

Rang	Points
1	225
2	210
3	200

4	192
5	184
6	176
7	168
8	160
9	152
10	144
11	136
12	128
13	120
14	112
15	104
16	96
17	88
18	80
19	74
20	68
21	62
22	56
23	50
24	45
25	40
26	36
27	32
28	28
29	24
30	20
31	18
32	16
33	14
34	12
35	10
36	9
37	8
38	7
39	6
40	5

Attribution des points Amérique du Nord / Europe / Coupe d'Asie / Championnats du monde juniors

Rang	Points (100%)	Points (75%)	Points (50%)
1	120	90	60
2	110	83	55
3	102	77	51
4	96	72	48
5	92	69	46
6	88	66	44

7	84	63	42
8	80	60	40
9	76	57	38
10	72	54	36
11	68	51	34
12	64	48	32
13	60	45	30
14	56	42	28
15	52	39	26
16	48	36	24
17	44	33	22
18	40	30	20
19	37	28	19
20	34	26	17
21	31	23	16
22	28	21	14
23	25	19	13
24	22	17	11
25	20	15	10
26	18	14	9
27	16	12	8
28	14	11	7
29	12	9	6
30	11	8	6
31	10	8	5
32	9	7	5
33	8	6	4
34	7	5	4
35	6	5	3
36	5	4	3
37	4	3	2
38	3	2	2
39	2	2	1
40	1	1	1

Compétitions de poussée et courses DDC-SK Attribution des points

Rang	Points (50%)
1	60
2	55
3	51
4	48
5	46
6	44
7	42
8	40

9	38
10	36
11	34
12	32
13	30
14	28
15	26
16	24
17	22
18	20
19	19
20	17
21	16
22	14
23	13
24	11
25	10
26	9
27	8
28	7
29	6
30	6
31	5
32	5
33	4
34	4
35	3
36	3
37	2
38	2
39	1
40	1